

GRILLE TARIFAIRE ET CATÉGORIES DE BÂTIMENTS

CATÉGORIE	INTERVENTION			
	1	2	3	4 et +
1 et 2	s.o.	100 \$	250 \$	500 \$

Voir catégories 3 et 4 au verso

	USAGE	TYPE DE BÂTIMENTS	EXEMPLES
Catégorie 1 Risques faibles	Résidentiel	Bâtiments d'un ou deux étages, d'un ou deux logements, isolés ou jumelés	<ul style="list-style-type: none"> • Cottage • Maison de plain-pied (bungalow)
	Résidentiel	Bâtiments d'au plus trois étages qui répondent à au moins un de ces critères : <ul style="list-style-type: none"> • de trois à huit logements, isolés ou jumelés; • de huit logements ou moins, en rangée; • isolés et abritant un local commercial. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maison individuelle en rangée • Quadruplex isolé sur deux étages • Duplex jumelé • Triplex isolé avec petit commerce
Catégorie 2 Risques moyens	Commercial Industriel	Bâtiments d'au plus deux étages, isolés, avec ou sans logement résidentiel et dont l'aire au sol est inférieure à 600 m ²	<ul style="list-style-type: none"> • Boutique / magasin • Entrepôt • Petit commerce d'alimentation isolé avec résidence au 2^e étage

GRILLE TARIFAIRE ET CATÉGORIES DE BÂTIMENTS

CATÉGORIE	INTERVENTION			
	1	2	3	4 et +
3	s.o.	250 \$	750 \$	2 200 \$
4	s.o.	250 \$	750 \$	2 700 \$

Voir catégories 1 et 2 au recto

	USAGE	TYPE DE BÂTIMENTS	EXEMPLES
Catégorie 3 Risques élevés	Résidentiel	Bâtiments d'au plus six étages qui répondent à au moins un de ces critères : <ul style="list-style-type: none"> • de huit logements ou moins, de quatre à six étages; • de neuf logements ou plus, d'un à six étages; • maison de chambres : neuf chambres ou moins; • en rangée ou jumelés et abritant au moins un local commercial; • avec hangar. 	<ul style="list-style-type: none"> • Quintuplex en rangée sur quatre étages • Immeuble de neuf logements sur trois étages • Triplex en rangée avec petit commerce • Duplex en rangée avec hangar
	Commercial Industriel	Bâtiments d'au plus six étages qui répondent à au moins un de ces critères : <ul style="list-style-type: none"> • en rangée ou jumelés, avec ou sans logement résidentiel; • isolés, de trois à six étages, avec ou sans logement résidentiel; • l'aire au sol est supérieure à 600 m² et sans quantité significative de matières dangereuses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Petit commerce de quartier en rangée ou jumelé • Commerce d'alimentation • Tous les bâtiments situés sur l'île Sainte-Hélène
Catégorie 4 Risques très élevés	Résidentiel Commercial Industriel Institutionnel	Bâtiments qui répondent à au moins un de ces critères : <ul style="list-style-type: none"> • de sept étages ou plus, ou 23 mètres de hauteur; • maison de chambres : plus de neuf chambres; • une institution où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes en raison de leur âge, d'un handicap ou parce qu'ils sont confinés dans un lieu dont ils ne peuvent sortir seuls; • un risque élevé de conflagration est présent; • l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la ville. 	Aéroport / Auditorium, salle de spectacle, etc. / Aqueduc / BGH / Église * / Garderie / Métro / Raffinerie / Aréna / Port de Montréal / Magasin-entrepôt / Tous les bâtiments situés sur l'île Notre-Dame / Établissement de soins ou de détention / Bâtiment vacant, dangereux ou à risques particuliers / Vieux-Montréal (secteur situé à l'intérieur des rues de la Commune, Saint-Antoine, Berri et Université) / Centre commercial (+ de 45 magasins) / École (primaire, secondaire, etc.) / Motel, hôtel, discothèque / Poste d'exploitation électrique / Prison

* Les lieux de culte doivent être classifiés selon le type de bâtiment qu'ils occupent (par exemple : un duplex isolé dont le 1^{er} étage est un lieu de culte et le 2^e étage un atelier de couture, fait partie de la catégorie 2).